maintenant !

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance »

Séance du 16 novembre 2009
Séance du 20 octobre 2009

11 Association « Réseau coup de main » - subvention sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, BARBETTE, M. MACHU, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme PORAS	Pouvoir à :	Mme CAPON
M.RIFI-SAIDI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. SEGUIN	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
Mme FÉVRIER	Pouvoir à :	M. MACHU
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	M.TAHI

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents **34**

Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

L'Association Réseau coup de main, sise 44 place Auguste Rodin à Creil, sollicite de la ville de Creil l'attribution d'une subvention sur projet spécifique : faire connaître l'association et les différents services qu'elle propose aux Creillois.

La subvention est de 3 000 euros.

Vous êtes appelés à voter.

SOUS-PREFECTURE
20 NOV. 2009
60300 SENLIS

maintenant !

■ **Le conseil municipal** :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la ville,
Vu l'avis de la commission « solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance» en date du 20 octobre 2009,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire** :

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1 :
d'attribuer à l'association « Réseau Coup de Main » une subvention sur projet de 3000 euros

Article 2 :
d'imputer les dépenses aux crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville (compte 65741/520/CB).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous- Préfecture :
20 NOV. 2009

Jean-Claude VILLEMAIN

Affiché le : 20 NOV. 2009

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 20/11/09 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

SOUS-PREFECTURE
20 NOV. 2009
60300 SENLIS